
BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

L'examen des Candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement, cette année, aura lieu le 25 juin prochain et se continuera les jours suivants.

Les personnes qui se proposent de subir l'examen doivent en informer M. J.-N. Miller, secrétaire, au moins, d'ici au 25 mai prochain et lui envoyer en même temps les documents requis.

En vertu d'un nouveau règlement du Comité catholique, les aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme modèle, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. On est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

Pour les formules de demande d'admission et autres informations, on voudra bien consulter *L'Enseignement Primaire*, livraison de Mars de l'année dernière.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Au tableau d'honneur.—Nous commencerons à publier, dans la prochaine livraison, la liste des institutrices et des institutrices qui ont mérité une prime pour leurs succès pédagogiques durant l'année scolaire 1901-1902. Nous offrons à tous les lauréats nos sincères félicitations.

Fonds de pension.—A la récente session de la Législature de Québec, la loi concernant le Fonds de pensions des instituteurs a été amendé comme suit : lorsqu'un pensionnaire est revenu à la santé de manière à pouvoir reprendre l'enseignement, il recevra une fois encore le montant de sa pension, après l'avis de la Commission administrative que sa retraite cesse.

Conférences pédagogiques diocésaines.—Au mois d'août prochain, des conférences pédagogiques seront données aux institutrices de l'archidiocèse de Québec. Ce sera en quelque sorte un cours normal dont on pourra bénéficier gratuitement, les frais de pension à Québec étant payés par le gouvernement. Il est bien probable que le congrès sera tenu chez les Dames Ursulines. Quel bonheur, pour les institutrices, de jouir pendant une semaine de la vie de communauté, de revoir les anciennes maîtresses de l'École normale, et surtout d'entendre des professeurs expérimentés leur parler de questions professionnelles intéressantes et utiles au plus haut point. Ces conférences seront présidées par Mgr l'archevêque de Québec. Nous en donnerons probablement le programme le mois prochain.

Traitement moyen des instituteurs et des institutrices dans notre province.—D'après le dernier rapport du Surintendant de l'Instruction publique, la moyenne du traitement des instituteurs dans les villes est de \$563.00 pour les écoles élémentaires catholiques et de \$1.149 pour écoles élémentaires protestantes ; pour les écoles modèles et les académies catholiques, ce traitement moyen est de \$603 ; tandis que dans les écoles protestantes du même degré il atteint \$1,075. La moyenne du traitement des instituteurs de la campagne est comme suit : écoles élémentaires catholiques : \$221 ; écoles élémentaires protestantes : \$205 ; écoles modèles et académies catholiques : \$336 ; écoles modèles et académies protestantes : \$628.

Quant aux institutrices, voici :

Ecoles des villes : élémentaires catholiques :	\$148.
“ “ “ “ protestantes :	\$367.
“ “ “ modèles et académies cathol. :	\$138.
“ “ “ “ “ protest. :	\$410.
Ecoles des campagnes : élémentaires, catholiques :	\$112.
“ “ “ “ protestantes. :	\$149.
“ “ “ modèles et académies catholiques :	\$130.
“ “ “ “ “ protestantes :	\$264.

Les conclusions que nous devons tirer de ce petit tableau sont faciles à comprendre